

LEMPZOURS



D260321-10

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Le Conseil municipal de la commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :

Présents : Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Colette HAVOT, Serge MOREAU, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, David GIRARDI, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL

Absent ou excusé :

Secrétaire de séance : Lydie FIAULT

Objet : Approbation du procès-verbal du 9 mars 2026

Madame HAVOT, présidente de la séance rappelle au Conseil municipal que le projet de procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 a été transmis à chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2026 est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Publié le : 26 MAR. 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 mars 2026

Le Maire
Jules COTTET-DUMOULIN

La secrétaire de séance
Lydie FIAULT



AR Prefecture

024-212402382-20260321-D26032110-DE
Reçu le 26/03/2026

LEMPZOURS



D260321-11

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Le Conseil municipal de la commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de la convocation : 16 mars 2026**Nombre de conseillers :****Présents :** Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Colette HAVOT, Serge MOREAU, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, David GIRARDI, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL**Absent ou excusé :****Secrétaire de séance :** Lydie FIAULT

Objet : Élection du maire

Sous la présidence de Madame HAVOT Colette, doyenne d'âge des membres du Conseil municipal, Mme DEKEMEL Adeline et Madame LE PIERRES Sandrine sont désignées comme assesseurs.

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu la candidature de Monsieur Jules COTTET DUMOULIN aux fonctions de Maire ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A l'issue du premier et unique tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur Jules COTTET DUMOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Publié le : 26 MAR. 2026

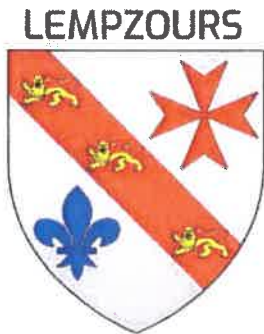
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 mars 2026

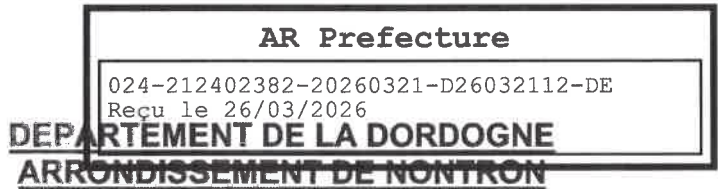
Le Maire
Jules COTTET DUMOULIN

La secrétaire de séance
Lydie FIAULT



D260321-12

En exercice	11
Présents	11
Votants	11



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Le Conseil municipal de la commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :

Présents : Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Colette HAVOT, Serge MOREAU, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, David GIRARDI, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL

Absent ou excusé :

Secrétaire de séance : Lydie FIAULT

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal de Lempzours compte 11 membres ;

Considérant les besoins de l'administration communale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la création de deux postes d'adjoints

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Publié le : 26 MAR. 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 mars 2026

Le Maire
Jules COTTET-DUMOULIN

La secrétaire de séance
Lydie FIAULT



LEMPZOURS

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON

D260321-13

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Le Conseil municipal de la commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de la convocation : 16 mars 2026**Nombre de conseillers :****Présents :** Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Colette HAVOT, Serge MOREAU, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, David GIRARDI, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL**Absent ou excusé :****Secrétaire de séance :** Lydie FIAULT

Objet : Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire fait appel à candidature et constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Elle est composée de deux personnes dans l'ordre suivant :

LISTE 1 : Madame Lydie FIAULT
Monsieur Yannick LE PIERRES

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier et unique tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Resté, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

La liste conduite par Madame Lydie FIAULT obtient 11 voix.

La liste conduite par Madame Lydie FIAULT ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés adjoints : Madame Lydie FIAULT et Monsieur Yannick LE PIERRES.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et sont ainsi immédiatement installés.

AR Prefecture

024-212402382-20260321-D26032113-DE
Reçu le 26/03/2026

Fait et délibéré ~~en mairie les jours, mois, an que dessus~~

Publié le : 26 MAR. 2026

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 21 mars 2026

Le Maire
Jules COTTET-DUMOULIN

La secrétaire de séance
Lydie FIAULT



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON

D260321-14

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Le Conseil municipal de la commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de la convocation : 16 mars 2026**Nombre de conseillers :****Présents :** Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Colette HAVOT, Serge MOREAU, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, David GIRARDI, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL**Absent ou excusé :****Secrétaire de séance :** Lydie FIAULT

Objet : Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'existence et les missions de la CLECT sont régies par les dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

Cet article prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI. Cette commission a vocation à se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges.

Chaque commune dispose d'au moins un représentant au sein de la commission afin qu'aucune commune ne puisse être écartée du processus et de la méthodologie d'évaluation des charges.

Il appartient donc au Conseil municipal d'élire un représentant titulaire et un représentant délégué pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire propose de siéger à la CLECT et de nommer Monsieur Yannick LE PIERRES suppléant.

Oui cet exposé, le Conseil municipal :

- **désigne** Monsieur Jules COTTET DUMOULIN comme représentant titulaire au sein de la CLECT
- **désigne** M. Monsieur Yannick LE PIERRES comme représentant suppléant au sein de la CLECT

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Publié le : **26 MAR. 2026**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 mars 2026

Le Maire
Jules COTTET DUMOULIN

La secrétaire de séance
Lydie FIAULT

LEMPZOURS



D260321-15

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Le Conseil municipal de la commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de la convocation : 16 mars 2026**Nombre de conseillers :****Présents** : Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Colette HAVOT, Serge MOREAU, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, David GIRARDI, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL**Absent ou excusé :****Secrétaire de séance** : Lydie FIAULT

Objet : Désignation d'un représentant auprès de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650, 1650 A et 346 A de l'annexe III ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux et communautaires il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir ;

Considérant qu'il est demandé à chaque commune de proposer deux contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID ;

Considérant que les représentants doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres.

Monsieur le maire propose de désigner Nathalie VERNAT et Lydie FIAULT pour représenter de la commune au sein de la CIID.

Oui cet exposé, le Conseil municipal décide de proposer à la Communauté de Communes Périgord Limousin les deux contribuables suivants comme membres potentiels de la CIID :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Commune</u>
VERNAT	Nathalie	297, impasse du Puits	Lempzours
FIAULT	Lydie	226, impasse des Noyers	Lempzours

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

024-212402382-20260321-D26032115-DE
Reçu le 26/03/2026

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Publié le : 26 MAR. 2026

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 21 mars 2026

Le Maire
Jules COTTET-DUMOULIN

La secrétaire de séance
Lydie FIAULT

